



Contribution de l'UICN France à la conférence environnementale 14-15 septembre 2012

APPEL A UNE ACTION AMBITIEUSE

La responsabilité de la France en matière d'environnement est majeure compte tenu de la biodiversité d'importance mondiale présente sur son territoire terrestre et marin, métropolitain et ultra-marin, et de son impact et sa dépendance sur les ressources naturelles dans le monde. Ainsi, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) salue l'initiative du gouvernement avec l'organisation d'une grande conférence environnementale et lance un appel fort à l'action en proposant la présente contribution.

Un monde juste qui valorise et conserve la nature : telle est la Vision de l'UICN. Or, deux éléments caractérisent aujourd'hui notre monde moderne : d'une part, nos modes de production et de consommation détruisent la nature à un rythme dangereusement élevé et qui ne faiblit pas. D'autre part, notre société n'accorde pas assez d'importance à la biodiversité et sous-estime les solutions qu'elle peut apporter pour améliorer notre bien-être et un développement économique et social durable. C'est ce que l'UICN appelle des solutions basées sur la nature.

La crise de disparition de la biodiversité est un phénomène planétaire qui doit faire à la fois l'objet d'une mobilisation accrue des pays aux niveaux national et international et d'une mobilisation plus forte des acteurs locaux dans les territoires.

Compte tenu du rôle déterminant joué par les collectivités territoriales en matière d'aménagement et de gestion du territoire, leurs contributions à limiter les pressions sur la biodiversité et à engager des actions de préservation et de restauration, devront être valorisées et renforcées.

De même, le secteur privé a un rôle déterminant à jouer pour la préservation de la biodiversité, et les entreprises ont clairement intérêt à améliorer leur performance environnementale. Nous devons tendre vers une économie mondiale durable, dans laquelle les entreprises sont des partenaires engagés et efficaces dans la protection de l'environnement.

La crise économique et financière que nous vivons aujourd'hui ne pourra trouver des remèdes qu'à travers la conjugaison des besoins de l'humanité et des intérêts à long terme de la planète. De nombreux points de convergences existent à travers, par exemple, la

suppression des subventions publiques et dépenses fiscales dommageables à la biodiversité entraînant, de fait, un bénéfice au profit de la biodiversité et des comptes publics.

Cela est aussi le cas pour les liens entre santé et environnement. Crises sanitaire et environnementale ont une origine commune : modifications et destructions des habitats, intensifications des modes d'élevage et de culture, mondialisation des échanges, changements climatiques, pollutions, usages massifs de molécules (pesticides, antibiotiques,...). Et en parallèle, la perte de biodiversité a des conséquences directes sur la santé publique et animale. Une alimentation de qualité, bénéfique pour notre santé, est aussi liée à la qualité des milieux naturels, et donc à une agriculture respectueuse de l'environnement.

Des écosystèmes sains et résilients vont nous permettre également d'atténuer les effets du changement climatique. Des liens indispensables sont à établir entre les enjeux liés à l'énergie (renouvelable et non renouvelable) et ceux liés à la biodiversité : l'exploitation des énergies fossiles contribue au changement climatique et génère le plus souvent des impacts importants sur les milieux naturels ; le développement des énergies renouvelables doit être encouragé en veillant à minimiser ses impacts sur la biodiversité (ex : bois énergie, barrages hydroélectriques, installation de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes). Une cohérence doit être établie entre ces deux politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement.

Ainsi, au-delà des actions qui sont proposées ci-après, le Comité français de l'UICN invite à réfléchir à de nouvelles façons de vivre avec la nature en s'adaptant à une planète changeante. Maintenir nos capacités d'évolution, dans un esprit de responsabilité trans-générationnelle, c'est maintenir la biodiversité, du cœur de nos villes aux espaces les plus libres de nos influences, et c'est repenser nos modes de consommation et de production de l'énergie. De l'aménagement de chaque territoire à la gestion de la planète, le maintien de l'adaptabilité de la biosphère appelle donc une nouvelle gouvernance et une nouvelle éthique, en développant, à toutes les échelles la solidarité entre humains, entre l'humanité et la nature, dont nous dépendons si étroitement.

Propositions de l'UICN France

Grâce à la représentativité de son réseau d'organismes et d'experts et son appartenance à la plus grande organisation mondiale de conservation de la nature (plus de 1000 gouvernements et ONG et plus de 10 000 experts répartis dans quelque 160 pays), le Comité français de l'UICN est, depuis sa création, force de propositions sur les politiques de la biodiversité notamment par les nombreuses études réalisées et les recommandations adoptées lors de ses congrès français de la nature. Sur cette base, **le Comité français de l'UICN définit pour la conférence environnementale les priorités suivantes.**

Il rappelle la nécessité de capitaliser les efforts déjà réalisés et de respecter les engagements déjà pris à travers le Grenelle de l'Environnement, le Grenelle de la Mer, les stratégies nationale et européenne pour la biodiversité, les directives européennes et les conventions internationales, et en particulier le plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique.

Mobilisation politique et sociétale

- Renforcer la mise en œuvre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité** en définissant des **objectifs** précis et chiffrés à atteindre d'ici 5 ans et les évaluant régulièrement, en poursuivant la mobilisation de tous les acteurs à travers la promotion du **processus d'engagement**, en lançant régulièrement des **appels à**

projets dotés des moyens nécessaires pour soutenir les actions des différents acteurs, et en renforçant les **engagements de l'Etat** dans les différentes politiques.

- Elaborer des **stratégies régionales de la biodiversité** dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines, selon les recommandations de l'UICN France, d'ici 2014.
- Assurer une mise en œuvre efficace de la **stratégie nationale pour la mer et les océans** et la **promotion de l'importance de la mer au sein de la société française** (« Blue Society ») en organisant une conférence de suivi, d'évaluation et de prospective sous la coordination du Conseil national de la mer et des littoraux et du Conseil Interministériel de la Mer.
- Lancer une **grande campagne nationale de sensibilisation des citoyens** aux enjeux de la biodiversité, en mobilisant les médias, **renforcer la place de l'enseignement de la biodiversité** à tous les niveaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et soutenir les actions d'**éducation à la nature**.

Financement de la biodiversité

- Mettre en place une **nouvelle fiscalité écologique** qui promeut la protection de l'environnement et plus largement l'économie verte et la création d'emplois liés à la biodiversité.
- Réaliser un **redéploiement budgétaire** dans la **loi de finances 2013** en faveur de la biodiversité, ainsi que les moyens humains et techniques qui sont y alloués dans le cadre de la politique de redéploiement des services de l'Etat.
- Définir et appliquer une stratégie de financement de la biodiversité à long terme

Réduction des pressions, restauration et compensation

- Réduire la **fragmentation et l'artificialisation du territoire** en :
 - ✓ renforçant la mise en œuvre de la **Trame Verte et Bleue**, y compris en outre-mer (DOM et COM), en rendant opposables les SRCE aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ainsi qu'aux documents de planification et projets de l'Etat et de ses établissements publics et des collectivités.
 - ✓ définissant et appliquant une politique de **compensation écologique** avec un objectif de non perte nette de biodiversité sur les nouveaux projets d'urbanisme et d'infrastructure.
 - ✓ poursuivant **l'acquisition foncière** des milieux remarquables notamment celle des 20 000 hectares de zones humides menacées prévue par le Grenelle de l'Environnement.
 - ✓ renforçant la **lutte contre l'étalement urbain**.
- Réformer les **aides publiques dommageables à la biodiversité**, notamment concernant l'artificialisation des sols et la déforestation.
- Faire de la biodiversité un axe majeur des réformes engagées sur la **Politique Agricole Commune** et la **Politique Commune de la Pêche**.

- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques et projets de **lutte contre le changement climatique**, et dans les opérations d'investissements en crédits carbone réalisés par les acteurs financiers et privés.
- Prendre des **mesures de gestion et de reconstruction de la nature** améliorant la résilience des écosystèmes, **en restaurant au moins 15% des écosystèmes dégradés**, notamment en outre-mer.
- Mieux contrôler et renforcer la **protection des zones de montagne** soumises à de fortes pressions (développement touristique de masse, pression foncière, captation des ressources énergétiques, etc.) par une application plus déterminée des réglementations existantes, notamment de la loi Montagne de 1985 et de la loi sur les sites classés.

Gouvernance

- Organiser à partir de 2013 des **conférences environnementales à l'échelle du territoire régional** (approche bottom up).
- Créer une **agence nationale de la biodiversité** dont les missions principales seraient d'accompagner l'action des **collectivités locales** sur la biodiversité, notamment des Régions dans leurs compétences actuelles ou élargies, et la coordination des **établissements publics** intervenant dans la protection et la gestion de la nature dont la mission sera de garantir la cohérence et l'efficacité du réseau écologique national.
- Regrouper les différentes instances au sein d'un **Comité national de la biodiversité** travaillant étroitement **avec des Comités régionaux**.
- Renforcer la **gouvernance de la mer** avec l'adoption d'une feuille de route des engagements du gouvernement pour la protection des océans en Conseil des ministres, un fonctionnement optimal des nouvelles instances nationales (CIMER, CNML) et régionales (Conseils maritimes en métropole et outre-mer), la mise en place de conseils scientifiques et la création d'une commission permanente parlementaire sur la mer.
- **Redynamiser le Conseil National de la Montagne**, en lien avec tous les acteurs et organismes concernés, pour concevoir et soutenir une stratégie **nationale pour la montagne** assurant la réorientation de son développement vers une durabilité des territoires et des ressources et milieux naturels, particulièrement impactés par les changements climatiques.

Aires protégées, espèces et écosystèmes

- Officialiser les premiers résultats et **renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de Création des Aires Protégées** (répondant à l'objectif de 2% du territoire sous protection forte) en améliorant la représentativité régionale des propositions actuelles et les complétant, en renforçant les moyens de gestion, en intégrant les outils de maîtrise foncière dans la stratégie, et en poursuivant la création de parcs nationaux (projet de parc national de forêt de plaine à concrétiser, projet de parc national de zones humides à lancer, et autres projets comme celui de la forêt de Fontainebleau à étudier).

- **Poursuivre la stratégie de création d'aires marines protégées** pour atteindre l'objectif des 20% du domaine maritime français protégé d'ici 2020, dont la moitié en réserves halieutiques, notamment à travers la mise en place de 10 parcs naturels marins et de réserves naturelles marines dotés des moyens de gestion nécessaires.
- Lancer l'élaboration d'une **stratégie pour les aires protégées dans les collectivités d'outre-mer** (DOM et COM) et pérenniser les initiatives du réseau TE MEUM.
- Renforcer les projets de protection et les plans d'action nationaux pour les **espèces menacées** de la Liste rouge française.
- Renforcer la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**, spécialement en outre-mer, et adapter la réglementation pour prévenir de nouvelles invasions biologiques.
- Lancer l'élaboration d'une **Liste rouge des écosystèmes menacés** et **l'évaluation nationale de l'état des écosystèmes et des services écologiques** pour lancer des opérations de protection et de restauration des milieux naturels menacés ou dégradés.

Energie

- **Réformer le code minier** pour renforcer les exigences de l'évaluation environnementale des projets, de réduction et maîtrise des risques, et de la participation du public, en particulier pour les forages pétroliers offshore ou les exploitations minières en mer ; promouvoir cette réforme du code minier dans les collectivités de l'outre-mer.
- Adopter un moratoire sur l'extraction des **hydrocarbures non conventionnels**.
- Ne pas accorder de permis **d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures** pouvant affecter des sites remarquables et des espaces protégés, ainsi que les zones de protection adjacentes.
- Accompagner et encadrer le développement des **énergies renouvelables** pour promouvoir à la fois la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, avec des projets ne concourant pas l'artificialisation du territoire ou à la dégradation des milieux naturels.

Engagements européens et internationaux

- Améliorer l'état de conservation des espèces et habitats du réseau **Natura 2000** en France et l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau conformément à la **directive-cadre sur l'eau**, et poursuivre la mise en œuvre de la **directive cadre stratégie pour le milieu marin**.
- Soutenir la mise en place d'une nouvelle politique européenne pour la biodiversité et les services écologiques de **l'outre-mer européen**, suivant les recommandations de la conférence de la Réunion de 2008.
- Soutenir la mise en place d'un régime juridique de la **protection de la haute-mer** et promouvoir la **création d'aires marines protégées en haute mer**.
- Continuer à soutenir la mise en place d'une **Organisation Mondiale de l'Environnement** et les travaux de **l'IPBES** en mobilisant l'expertise française.

- Augmenter la part des fonds de **l'aide publique au développement** consacrée à la conservation de la biodiversité en les portant à 500 millions d'euros par an, notamment pour le soutien aux projets de la **société civile dans les pays du Sud**.
- Mettre en place une **taxe sur les transactions financières** aux niveaux européen et international, et attribuer une part importante de ce financement à la biodiversité.
- Renforcer la **responsabilité et la performance environnementales** des projets de développement financés par l'aide publique française.
- **Réduire l'empreinte écologique de la France** à l'international.